

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021**REUNION PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. le Gouverneur et M^{me} la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 1^{er} juillet 2021 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens excuser Mme SCHEEN.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA. – M^{me} SCHEEN.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- M^{mes} FRANÇOIS et HAUREGARD et M. NEUMANN.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- M^{me} GRAINDORGE.

M. LE PRESIDENT.- M^{me} DEFRANG-FIRKET ?

M^{me} DEFRANG-FIRKET.- M. DERWAHL.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde présent.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi que l'édition spéciale du Journal la Meuse du 21 juin dernier et RESA.

Je vous rappelle qu'au terme de la séance de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

Enfin, si ce n'est déjà fait, je vous invite à remettre une copie de votre carte d'identité à un membre du Service du Conseil provincial afin que ce dernier puisse en faire une copie nécessaire à votre inscription à notre prochaine Journée d'étude à Liège Airport.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2021.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture du procès-verbal.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. Questions d'actualité

Document 20-21/A26 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la route équestre d'Artagnan.

Document 201-A27 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au mode de fonctionnement des OPENADOS.

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points.

Pour la deuxième question, référencée 20-21/A26, je donne la parole à M^{me} Sandrinna GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, chers collègues.

Lors du Conseil provincial du 25 février 2021, Madame la Député Vice-Présidente, nous confirmait qu'une réflexion était menée en collaboration avec la nouvelle Directrice sur le mode

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

de fonctionnement des OPENADOS afin de se recentrer sur leurs missions premières de prévention et sensibilisation. Les acteurs publics et associatifs allaient être interrogés. Une analyse objective des besoins était en cours. Le but étant de retrouver du temps de travail.

Le travail de réflexion devait se terminer pour juin, pour une mise en place de la nouvelle mouture en septembre.

Nous sommes le 1^{er} juillet, nous aimerions donc connaître le résultat de cette réflexion : à quoi doit-on s'attendre pour septembre ? Des antennes vont-elles fermer et/ou peut-être de nouvelles vont-elles ouvrir ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite M^{me} Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale Vice-présidente.

M^{me} FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Ça fait très plaisir de vous revoir en chair et en os.

M^{me} la Conseillère, M^{me} GAILLARD, lors de la 2^{ème} commission du 23 février dernier, nous échangeons au sujet d'un amendement budgétaire visant à l'engagement de personnel pour les antennes openado. Je vous expliquais alors que l'heure était plutôt à l'analyse des missions exercées, celles qui l'étaient depuis 10 ans mais aussi et surtout, celles qui devraient perdurer voire se développer. Je vous répondais également qu'une analyse des besoins était en cours.

Deux jours plus tard, à l'occasion du Conseil provincial, vous interveniez en séance pour m'annoncer la fermeture de l'openado d'Hannut ! Quelle ne fût pas ma surprise ! Je vous répondais alors et je me cite : « *Madame gaillard, si la réflexion en cours devait mener vers la fermeture de certaines antennes, et bien vous serez la première informée dans le cadre du débat que nous aurons en commission* ». Sachez que mes intentions n'ont pas changé. Votre intervention ne permet plus l'exclusivité pour la 2^{ème} commission cependant, elle me permet d'emblée d'informer l'ensemble du Conseil, c'est encore mieux !

Vous le savez maintenant, ce qui fait toute la pertinence d'une antenne openado, c'est de répondre à un besoin local en étant complémentaire au réseau associatif existant. Cette complémentarité est capitale, elle place l'openado dans un champ d'action pas ou peu occupé par d'autres, ce qui permet d'apporter une réelle plus-value au réseau existant, au bénéfice de ceux qui en ont besoin.

Afin d'évaluer la pertinence des actions développées par l'openado mais aussi de sonder les éventuels nouveaux besoins du terrain, une vaste enquête auprès du secteur associatif du territoire de la province de Liège a donc eu lieu entre le 21 mai et le 12 juin dernier.

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

Les objectifs étaient, entre autres, d'évaluer : la connaissance des services proposés par les antennes openado mais aussi leur degré de pertinence ; les besoins locaux avant et après Covid.

C'est ainsi que l'openado, épaulé par l'Observatoire de la santé, a construit cette enquête. Elle a été transmise par le biais d'un questionnaire en ligne à 1400 services actifs sur l'ensemble du territoire provincial. Au 12 juin dernier, nous comptons 245 répondants de secteurs très variés (AMO, Asbl, plan de cohésion sociale, maison médicale, centres de santé mentale, PMS....). Ces résultats sont en cours d'analyse.

Alors oui, Madame Gaillard, nous sommes bien le 1^{er} juillet et non plus au mois de juin. Cependant, vous le concéderez, au vu de la contribution des services santé-social dans la gestion de la crise sanitaire et je ne citerai ici que la CASS et les centres de test et de vaccination, nous pouvons facilement comprendre ce timing légèrement décalé.

A votre question « A quoi doit – on s'attendre pour septembre ? », je vous répondrais à une présentation des résultats de cette enquête en Commission.

Enfin, à votre question de savoir si des antennes vont fermer ou si de nouvelles vont ouvrir ? Je vous répondrais que, contrairement à vous en février dernier, je ne suis pas devin... Tout cela dépendra d'une combinaison de paramètres tels que les besoins locaux identifiés dans le cadre de cette enquête, le paysage local de l'aide sociale dans chaque région concernée mais aussi la réalité budgétaire à laquelle notre institution doit faire face.

Je vous remercie pour votre attention, et vous donne rendez-vous le mardi 28 septembre pour une présentation en commission des résultats de cette enquête menée par les services provinciaux... ainsi que, c'est important, une première analyse de ceux-ci. Nous aurons également l'occasion d'échanger au sujet des pistes de réorientation, en tout ou partie, des actions à mener concrètement sur le terrain pour rester dans notre ligne de conduite, depuis toujours, basée sur la complémentarité et l'aide psycho-sociale adéquate aux personnes qui en ont besoin.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame Députée provinciale Vice-présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Pour la première question référencée 20-21/A27, je donne la parole à Monsieur Irwin GUCKEL pour la lecture de sa question. Vous avez la parole Monsieur le Premier Secrétaire.

M. GUCKEL, Premier Secrétaire (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Député en charge du Tourisme, Chers collègues,

Comme vous le savez, la route équestre d'Artagnan est reconnue et certifiée depuis peu comme itinéraire culturel Européen. Ce parcours traversera 6 pays, à savoir la Belgique, la France, l'Allemagne, les Pays Bas, l'Espagne et l'Italie.

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

Notre province de Liège sera donc à la conclusion de cette aventure juste avant la fin du périple à Maastricht. Notre Institution provinciale, via les Services du Tourisme, a dès le départ compris l'intérêt que ce projet pouvait apporter à notre territoire.

Ma question sera celle-ci : pouvez-vous nous faire un récapitulatif de notre action afin de fédérer nos Communes autour de ce projet ?

D'avance, Monsieur le Député, chers Collègues, je vous remercie pour l'attention portée à ma question.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. J'invite M. Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Monsieur le Conseiller, Cher Irwin, vous m'interrogez sur les collaborations que la Province de Liège a mises en place avec les communes de notre province dans le cadre de la première route équestre européenne, à savoir la fameuse Route d'Artagnan.

Ce projet semble vous tenir particulièrement à cœur car je me souviens bien qu'il y a un peu plus d'un an, j'écoutais mon prédécesseur Robert MEUREAU, alors toujours en selle, vous répondre déjà à ce propos.

Vous avez d'ailleurs tout à fait raison, Monsieur le Conseiller, d'être à cheval sur le sujet et de soutenir énergiquement cette initiative tant elle est de qualité. Pour le démontrer, il suffit de signaler, comme vous l'avez précisé, que cette route vient d'être certifiée « Itinéraire Culturel Européen ».

Dès lors, compter sur notre territoire de tels circuits représente une réelle plus-value en termes d'attractivité, tant ceux-ci sont convoités par les nombreux touristes itinérants.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je me permettrai toutefois une petite piqure de rappel - une pratique à la mode aujourd'hui - pour nos collègues qui n'auraient plus en tête en quoi consiste ce projet.

Suivant les divers voyages du célèbre mousquetaire, la « Route Européenne d'Artagnan » relie Lupiac, son lieu de naissance dans le Gers, à Maastricht où il mourra tué d'une balle en pleine tête... cette route est également prolongée avec des extensions vers l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Ce circuit a pour vocation d'entretenir la mémoire du fier héros gascon et d'établir ainsi un lien fort entre les différents territoires traversés à cheval, en attelage... voire même à pied ou encore à vélo.

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

J'en conviens d'emblée, il faut désormais faire preuve de beaucoup d'imagination pour réveiller le souvenir de D'Artagnan, j'ai regardé le film cette nuit, montant fièrement son cheval Rabastas pour aller batailler à Maastricht. Aujourd'hui, si on croisait Athos, Porthos et Aramis dans notre voisine néerlandaise, ce serait sans doute plutôt, l'œil goguenard, au fond d'un tripot enfumé que, le regard vif, en première ligne d'une attaque contre les Provinces-unies. Aussi, si vous vous promenez aujourd'hui dans les rues de Maastricht, vous aurez peu de chances de voir apparaître au détour d'une rue le cardinal de Richelieu. Par contre, il se chuchote que certains quartiers abritent toujours d'étranges *milady*...

Trêve de plaisanterie : la puissance évocatrice de D'Artagnan reste intacte et la route qui porte son nom est bel et bien une offre originale de tourisme doux, laquelle figure en haut de la liste des thématiques porteuses défendues par la Province de Liège et notre belle Fédération du Tourisme, reprise en lettres d'or dans la déclaration de politique provinciale 2018-2024.

En la matière, inutile de rappeler que la province Liège manie particulièrement bien son fleuret puisque l'on compte, parmi ses plus belles estocades, la création du réseau cyclotouristique en points-nœuds, 1.500 kms aujourd'hui – 2.000 kms demain dans les prochains mois, et le développement du tourisme fluvial.

Mais revenons-en à votre question Monsieur le Conseiller. Quelles sont les collaborations développées avec les communes dans ce cadre ?

L'implication provinciale, au travers de la FTPL, est principalement axée sur les ressources humaines. En effet, l'Association Européenne de la Route d'Artagnan nous a contactés via son représentant pour la Wallonie, M. Eric Dykmans de la Commune d'Oupeye que vous connaissez sans doute, afin de coordonner la remontée d'informations à portée touristique le long des tracés de ladite route.

La FTPL a depuis lors un rôle de coordinatrice dans ce dossier pour tout ce qui touche au territoire provincial. Bien inspirés par la devise « *Un pour tous, tous pour un* », nous avons donc été en relation avec l'Association et les Maisons du Tourisme concernées par la route d'Artagnan, à savoir celle du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève, celle du Pays de Herve et enfin celle du Pays de Liège. Voyez, personne n'est oublié !

Il s'agissait ainsi de transmettre toutes les données touristiques et techniques telles les coordonnées des maréchaux ferrands, les vétérinaires, les gîtes à proximité de manèges pour chevaux, les attractions à moins de 3 kms, etc.

Enfin, dans le cadre de notre mission d'animation de territoire, l'organisation de séances d'informations et de sensibilisation à destination des prestataires touristiques peut à coup sûr aider à faire grandir le réseau de partenaires du projet et améliorer qualitativement l'offre à proposer aux futurs usagers de la Route d'Artagnan.

En effet, il est inutile de préciser qu'on n'offre pas le gîte à un cheval comme on parque un vélo : accueillir des cavaliers nécessite un équipement particulier et il faut donc bien en maîtriser toutes les implications pour éviter tout désagrément ou déception au niveau de la

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

clientèle.

Ce nouveau produit touristique étant finalisé et certifié, nous allons pouvoir avancer au grand galop en y faisant écho via nos réseaux mais aussi - et surtout - en sensibilisant les organismes de promotion touristique à l'importance de mettre en avant cette offre sur les différents marchés que cible la Wallonie.

Enfin, Monsieur le Conseiller, je profite de cette tribune que vous m'offrez pour pointer un projet assez similaire qui vient de se concrétiser dans le cadre du projet Interreg AGRETA (Ardenne Grande Région, Eco-tourisme et Attractivité).

Celui-ci vise au développement d'une offre écotouristique de qualité sur les territoires partenaires, dont la Province de Liège, bien évidemment.

La FTPL et ses homologues wallons et luxembourgeois ont travaillé sur une nouvelle façon de découvrir les plus beaux panoramas de l'Ardenne... pour aboutir à un tracé équestre transfrontalier de plus de 552 km traversant 32 communes, inauguré le 18 juin dernier. Ce tracé connecte le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel qui nous est cher, n'est-ce pas Alfred, et le Parc naturel de la Vallée de l'Attert, dans la province de Luxembourg.

Cet itinéraire est une véritable compilation des plus beaux panoramas de la région, construit sur base sur les recommandations de nombreux cavaliers et cavalières. Et « cerise sur le gâteau » - ou plutôt « selle sur le cheval » - ce tracé est lui-même connecté à une certaine... route d'Artagnan !

Je vous remercie de votre attention et je suggère, comme je l'ai déjà dit à certains conseillers, de remettre ce dossier en 5^{ème} Commission.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

VI. Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 20-21/320 : Don de livres à l'Entreprise sociale et solidaire Recyclivre dans le cadre du déménagement de la bibliothèque Chiroux sur le site de Bavière.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 20-21/320).

Ce document a été soumis à l'examen de la Première Commission et a soulevé des remarques et des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Didier NYSSSEN, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Didier NYSSSEN, Rapporteur (à la tribune). - Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

Votre première commission réunie ce 29 juin dernier a examiné le point relatif au don de livres à l'entreprise sociale et solidaire Recyclivre.

Ce point a soulevé trois questions.

Tout en saluant cette initiative, un premier commissaire s'interroge sur ce que vos devenirs les ouvrages cédés. Il est répondu que la réponse se trouve dans la note soumise à l'attention du conseil, ce dont le commissaire convient en s'excusant.

Un deuxième commissaire s'interroge sur le nombre très important de documents cédés. Il lui est répondu que, dans le cadre du transfert des Chiroux sur le site de Bavière, plusieurs éléments doivent être pris en compte : l'attractivité qu'il convient de conférer au nouvel espace d'accueil, le caractère obsolète de certains documents, l'existence de nombreux doublons, le fait que la bibliothèque s'inscrit au sein d'un important réseau extrêmement important mais aussi le souci de faire « vivre » les ouvrages en favorisant leur mise à disposition.

La troisième intervention porte sur la demande de disposer de l'étude réalisée par une société de consultance externe. Il est répondu que ce document est accessible aux conseillers provinciaux et que le commissaire pourra donc y avoir accès. Ce qui a été fait entre temps puisque nous avons reçu l'étude en question.

À l'issue des débats, le point est adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. - J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?
M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues, la délibération qui nous est soumise concerne le don de pas moins de 157.878 documents sur les 347.805 présents actuellement en libre accès à la Bibliothèque des Chiroux. Certes délester le catalogue des Chiroux de certains livres vétustes ou dépassés peut se justifier, le renouvellement constant d'un catalogue est le signe d'une bibliothèque vivante qui ambitionne de coller aux nouveaux besoins de ses lecteurs même si en survolant l'annexe avec la liste des documents on peut émettre quelques doutes sur la possible longue vie d'échange possible de certains classiques de la littérature ou d'essais pédagogiques encore pertinents mais faisons même l'hypothèse que cette masse d'œuvre représentant 45% du catalogue actuel est véritablement vétuste c'est de facto le non renouvellement puisqu'il est clairement indiqué dans la délibération qu'il s'agira dans les futurs locaux de Bavière de ne préserver que les 55% restant parce qu'il faudra faire de l'espace pour d'autres œuvres et créations numériques.

Clairement on fait le choix de donner moins d'espace aux livres pour donner plus d'espace aux nouveaux médias numériques. Ces nouveaux médias numériques ont toute leur place dans la définition d'un futur tiers lieu même s'il faut encore s'entendre sur la définition de ce terme mais ici on réussit la prouesse de les opposer aux livres et on prend le risque de perdre un public pour en gagner un autre.

Nous ne partageons pas ce choix pour la future implantation de donner moins d'espace

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

aux livres. Comme nous ne partageons pas la disparition de l'appellation bibliothèque pour la nouvelle appellation plus vague de centre de ressources.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce point.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'autre intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ?
(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/321 : Modifications du Règlement d'Ordre Intérieur des Rencontres Théâtre Jeune Public 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 20-21/321).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des remarques et des questions. J'invite donc le rapporteur M^{me} Nicole MARECHAL à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} Nicole MARECHAL, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président mais je suis un peu surprise parce qu'en fait le point est passé sans commentaire et sans question particulière... avec un vote de 8 pour et 2 abstentions.

Ma mémoire est bonne.

M. LE PRESIDENT. – Merci pour votre rapport très complet..

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/322 : Subsidés supracommunaux – Sélection de dossiers en vue de l'octroi de subsidés sur l'enveloppe 2020 dédiée aux projets supracommunaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 20-21/322).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des remarques et des questions. J'invite donc le rapporteur, M^{me} DEFRANG-FRIKET, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} DEFRANG-FRIKET, rapporteur (à la tribune). – Chères Collègues, Votre 1^{ère} Commission s'est penchée ce mardi sur le document 2021/322 au sujet des subsidés supracommunaux octroyés par Liège Europe Métropole.

Il s'agit dès lors de soumettre les nouveaux dossiers sélectionnés pour l'année 2020 et proposés par LEM à l'approbation de notre Conseil en vue d'octroyer aux Communes un promesse de principe de subside supracommunal.

On peut classer les projets en quatre catégories préétablies par LEM :

1. Ecovoiturage et bornes de rechargement électriques
2. Réseau points-nœuds
3. Réseau de mobilité douce
4. Sécurité.

Un des projets Sécurité consiste en l'acquisition de bodycams pour les Zones de Police Hesbaye et Hesbaye Ouest afin d'améliorer la sécurité des intervenants, des intervenants tiers mais également d'avoir un effet dissuasif significatif sur le risque de violences verbales, physiques, envers / de la part de policiers. Il touche les 15 Communes des Zones de Police Hesbaye et Hesbaye-Ouest. Cet équipement doit également permettre d'avoir une meilleure vue objective sur la qualité d'une intervention et d'améliorer la charge de la preuve lorsque des interventions sont mises en cause par des citoyens et / ou des intervenants auprès des instances de contrôle en cas de dépôt de plainte.

Un membre demande d'où vient ce choix ? Le Député Président lui répond qu'il relève d'une des thématiques de LEM, la sécurité et qu'il est posé par les Communes elles-mêmes en fonction de leurs besoins. Cette Zone dessert en outre 15 Communes différentes.

Cette résolution est adoptée par 8 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

M. LE PRESIDENT. - J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/323 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège » – 12ème édition du Rallye « Jazz04 au fil de l'eau » le 29 août 2021 à Liège.

Document 20-21/324 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Atelier Rock » dans le cadre de l'organisation de la 2^{ème} édition du festival « Out for the Summer » dans la cour du Musée communal de Huy du 25 juin au 10 septembre 2021.

Document 20-21/325 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Instants Productions » pour la création du projet « Marionnette au féminin » durant l'année 2021.

Document 20-21/326 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Le Moderne » dans le cadre de la création du spectacle « Positif ! » programmé du 17 juin au 3 juillet 2021 au Moderne.

Document 20-21/327 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Compagnie du singe nu » dans le cadre de leur participation au Festival d'Avignon 2021 avec le spectacle « Arlequin » en juillet 2021.

Document 20-21/328 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Nectar » dans le cadre de l'organisation d'ateliers d'initiation au rap avec la collaboration de la Bibliothèque des Chiroux du 5 au 30 juillet 2021 à Liège.

(voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 6 à 11 de l'ordre du jour (documents 20-21/324 à 20-21/328) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces 6 documents n'ayant soulevé aucune remarque et aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre 1^{ère} commission vous propose de les adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M^{me} FRENAY.

M. FRENAY, Conseillère provinciale (de son banc). – M. le Président, je ne participerai pas au 6^{ème} vote, je suis dans la gestion journalière de l'ASBL.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'autre intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 20-21/329 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Wallifornia MusicTech » dans le cadre de l'organisation de la 5^{ème} édition du festival Wallifornia MusicTech du 6 au 9 juillet 2021.

Document 20-21/330 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « CREAC » dans le cadre de sa programmation du premier semestre 2021.

Document 20-21/331 : Octroi de subventions en matière de Culture – Fonds de soutien « Les Nuits Indé de la Province de Liège » – Modification d'affectation des subsides octroyés en 2020 dans le cadre de l'organisation de concerts – Nouvelle affectation au fonctionnement 2021 des ASBL.

Document 20-21/332 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Fédération Royale des Commerçants, des Artisans et des Indépendants de la Ville de Huy », dans le cadre de la 39^{ème} édition du « Ça jazz à Huy » du 28 juillet au 1^{er} août 2021.

Document 20-21/333 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Henri Pousseur. Musique électronique/Musique mixte », dans le cadre de la 22^{ème} édition du Festival « Images sonores » organisé au printemps et à l'automne 2021.

Document 20-21/334 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Factory » dans le cadre de l'organisation de l'édition 2021 du festival « Factory » du 10 au 18 septembre 2021 à Liège.

(voir rapports).

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

M. LE PRESIDENT.- Points 12 à 17 de l'ordre du jour (documents 20-21/329 à 20-21/334) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces 6 documents ayant soulevé des remarques et des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Mustafa BAGCI, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Mustafa BAGCI, Rapporteur (à la tribune). – Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Chers Collègues,

Notre 1^{ère} Commission s'est réunie ce mardi 29 juin et a analysé les documents 20-21/339 à 20-21/334. Une question a été posée par un Conseiller pour le dossier 329.

Pour l'octroi de la subvention quand l'ASBL fait une perte de 20.000 €, quelle viabilité à cette ASBL ?

La réponse apportée précise que l'ASBL n'a pas déposé son bilan, elle a toujours justifiée jusqu'à présent les subsides obtenus. Il ne faut pas oublier que comme beaucoup d'organismes cette ASBL n'a pas eu d'activité en 2020.

Le point est voté par 8 voix pour, 0 contre et 2 contre.

M. LE PRESIDENT. - J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir?

M. LE PRESIDENT. - Pas d'autre intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 20-21/353 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Scène du Bocage » – Festival de théâtre de rue « Rue du bocage » les 28 et 29 août 2021.

Document 20-21/354 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel d'Engis » dans le cadre de la 24^{ème} édition du Festival « Tchaforinis », du 3 juillet au 29 août 2021 à Engis.

Document 20-21/355 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Commune d’Oupeye, de la SRL « Kargo Publishing » et des asbl « Latitude 50 », « Chez Monique », « La Chaufferie – Acte 1 » et « Homerecords.be » en vue d’achats d’équipements culturels.

Document 20-21/356 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « CDM2047 », « WOOHA », « Productions Associés » et « In cité Mondy » en vue d’achats d’équipements culturels.

Document 20-21/357 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Micro Festival » pour la 11^{ème} édition du Micro Festival, du 7 au 8 août 2021 à Liège.

Document 20-21/358 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Soiron sur scène » dans le cadre de la 14^{ème} édition du Festival « Soiron sur scène », le 15 août 2021 à Soiron.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 18 à 23 de l’ordre du jour (documents 20-21/353 à 20-21/358) ont été regoupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces 6 documents n’ayant soulevé aucune remarque et aucune question, c’est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre 1^{ère} commission vous propose de les adopter.

M. LE PRESIDENT. – Quelqu’un souhaite t’il intervenir ? Pas d’intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 20-21/336 : Budget provincial 2021 – 2^{ème} série de modifications.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l’ordre du jour (document 20-21/336).

Ce document a été soumis à l’examen de la deuxième Commission et a soulevé a soulevé des remarques et des questions. J’invite donc le rapporteur M. Serge ERNST à nous en faire

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

connaître les conclusions.

M. Serge ERNST, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues.

La deuxième commission avait à l'ordre du jour la 2^{ème} série de modifications du budget provincial 2021 (document 20-21/336).

Un commissaire demande le montant total des réserves après cette modification budgétaire. Il lui est répondu que l'information serait transmise prochainement.

La réponse est de 131.357.330 €.

Un autre commissaire demande des informations sur l'augmentation de dépenses de personnel liées à des années antérieures de 400.000 €.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une erreur technique à régulariser, mais que le personnel a bien été payé en février 2019.

Une autre question concerne l'augmentation importante de 175.000 € pour le paiement du précompte immobilier.

Il est répondu qu'il s'agit du montant du précompte immobilier à payer pour le Val Benoit.

Une autre demande concerne la diminution de 30.000 € dans un poste budgétaire qui concerne le fonctionnement des bâtiments.

L'administration répond que les instructions venaient des cabinets en fonction des économies prévues pour financer les zones de secours et qu'il s'agit d'une diminution d'un crédit global de 50.000 € qui avait été demandée en 2020 pour l'achat de matériel Covid pour l'ensemble des établissements d'enseignement.

Il est constaté aussi une diminution des rentrées locatives pour les infrastructures sportives étant donné la crise Covid.

Au niveau du budget extraordinaire, il est précisé que le montant de 1.125.000 € prévu pour l'acquisition de terrains est lié à la suite du dossier pour le pôle Culture de Hannut annoncé depuis de nombreuses années.

La commission vous propose d'approuver par 6 pour et 4 abstentions la série de modifications du budget provincial.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/337 : Abrogation du règlement relatif à l'octroi d'une intervention financière dans les frais d'abonnement téléphonique et/ou de location d'un appareil émetteur-récepteur de télévigilance.

Document 20-21/338 : Affaires sociales – Pôle Citoyens – Aide aux projets d'intégration des populations d'origine étrangère.

Document 20-21/360 : Santé et Affaires sociales – Pôle Citoyens – Subvention provinciale allouée aux organismes privés et publics agréés d'aide familiale et d'aide aux seniors fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 25, 26 et 27 de l'ordre du jour (documents 20-21/337, 20-21/338 et 20-21/360).

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission et ont soulevé des questions et des remarques, j'invite le rapporteur, M^{me} Déborah COLOMBINI, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Madame la Conseillère.

M^{me} Déborah COLOMBINI, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues,

Une première interrogation à porter sur l'impact que pourrait avoir la suppression des services et subsides sur le personnel.

Donc, il n'y aura pas d'impact dès lors que le service ne compte qu'un membre du personnel et en ce qui concerne l'IPSSOC, les deux personnes continueront à mener leur mission jusqu'au terme du projet.

On invite ensuite à réorienter les personnes aspirantes bénéficiaires vers un autre centre d'aide et puis on s'est interrogé sur l'analyse systémique de l'impact pourrait requérir les impératifs de rationalisation des dépenses provinciales sur la coupole sociale.

Et il est répondu qu'à ce stade les autres enveloppes ne devraient pas être impactées.

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

Le montant total de l'économie qui est réalisé à travers les trois points ici présentés s'élève à 550.000 € environ.

Et donc votre Commission s'est prononcée à 6 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Sandrinna. Rafik.

M^{me} Sandrinna GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président. Donc le Groupe ECOLO va s'abstenir sur ces trois points. Nous avons bien conscience qu'il faut rationaliser les services provinciaux et qu'il faut trouver de l'argent pour le financement des Zones de Secours mais pour le moment, nous n'avons qu'une vue très limitée sur le Service social avec une économie de 550.000€.

Nous aimerons avoir une vue systémique sur tous les services pour la rentrée de septembre. Serait-il possible d'avoir une présentation de la réorganisation générale.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT . – Merci M^{me} la Conseillère. M. RASSAA ?

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci M. le Président.

La Province met fin à trois services sociaux plutôt à trois possibilités de subventionnement dans le domaine social.

La diminution constante du nombre de bénéficiaires, le changement d'affectation des subsides pour l'intégration des personnes étrangères ou encore l'invocation du petit pourcent comparativement aux montants octroyés par la Wallonie aux CPAS et autres Centres familiaux associatifs. Ces trois arguments ne nous convainquent pas, la raison principale et vous avez l'honnêteté de le mentionner en premier est purement budgétaire et reste n'est que bavardage.

En tant que PTB, nous sommes attachés au Département Affaires sociales et espérons sincèrement qu'on ne compte pas purement et simplement fermer boutique avec ces 500.000 € de réduction de budget.

La Province se targue à longueur de rapports d'activités de ses coopérations avec divers organismes associatifs et publics mais apparemment ces coopérations devront se faire à budget nul ou presque.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. Pas d'intervention. M. LEJEUNE ?

M. Luc LEJEUNE, Chef de Groupe (de son banc). – Nous demandons un vote distinct pour le point 26.

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

M. LE PRESIDENT. – M^{me} la Députée Vice-présidente.

M^{me} Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune). – Merci M. le Président. Juste en deux mots pour rassurer le PTB.

Il n’y a pas qu’au PTB que le social tient à cœur et si le budget du secteur social provincial a toujours été très à la marge d’autres budgets provinciaux. Je peux vous assurer que 500.000 € ne constituent quand même pas un énorme pourcentage et d’autant plus au regard de la qualité des services offerts par un personnel de qualité.

Je voulais juste vous faire cette précision.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote point par point. Ce sera plus simple.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission pour le document 20-21/337 ?
Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB et le groupe CDH-CSP

Qui s’abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission pour le document 20-21/338?
Le groupe PS, le groupe MR et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s’abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission pour le document 20-21/360?
Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB et le groupe CDH-CSP

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/339 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Les Chauffeurs du cœur » dans le cadre de la pose de plexiglass amovibles dans les voitures des chauffeurs volontaires – Année 2021.

Document 20-21/340 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Cité de l'Espoir » dans le cadre de l'achat de mobilier de jardin, année 2021.

Document 20-21/341 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien des asbl « RTC » et « Télévesdre VEDIA » pour la réalisation d'un projet de production et de diffusion d'une émission d'information hebdomadaire adaptée aux personnes sourdes et malentendantes, soit 40 émissions envisagées pour la période allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 28, 29 et 30 de l'ordre du jour (documents 20-21/339, 20-21/340, 20-21/341) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite M^{me} Sandrinna GAILLARD à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} Sandrinna GAILLARD, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues, ces trois points ont été examinés en commission 2 ce mardi.

Deux dossiers ont soulevé des questions. Sur le point 20-21/340 une question a été posée, une Commissaire était étonnée de voir l'année 2017 indiquée sur le devis. L'administration précise que le devis date bien de 2021.

Quelques questions ont été posées sur le point 20-21/341.

Un Commissaire demande si le subside sera maintenu chaque année. Il est précisé que chaque année une demande de subside devra être rentrée.

Une Commissaire demande si l'interprète en langue des signes fera partie du personnel. Non, il y aura un appel public pour l'engagement.

Un autre Commissaire se demande pourquoi les prix diffèrent selon les émissions.

L'administration explique que la durée et les coûts techniques diffèrent selon les

émissions.

Les votes 6 voix pour et 4 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Pour le document 20-21/339, les votes étaient de 6 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 20-21/342 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Société Flèche Ardennaise » dans le cadre de l'organisation de la 55^{ème} édition de la course cycliste « Aubel – Thimister – Stavelot » du 6 au 8 août 2021.

Document 20-21/359 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Challenge l'Avenir » – Organisation de joggings et de trails durant l'année 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 20-21/342, 20-21/359) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/343 : Projet Éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 20-21/360).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions et des remarques. J'invite donc le rapporteur Mme Déborah COLOMBINI, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} Déborah COLOMBINI, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président.

En page 8 de la brochure présentant le projet éducatif, il est rappelé la volonté d'émancipation sociale qui vise à donner une meilleure chance devant la loi. Or cette disposition étant constitutionnelle, un Commissaire s'étonne de ne pas trouver de mention plus concrète de lutte contre les inégalités de type discrimination positive par exemple.

Il lui est répondu que ce document revu lors du 100^{ème} anniversaire de l'Enseignement provincial a été conçu par un groupe de travail rassemblant l'administration, les directions d'établissement et deux professeurs de l'Université de Liège.

La volonté était précisément de présenter un texte générique qui aurait à trouver une déclinaison dans les différents établissements dès lors que l'idée d'émancipation sociale est pensée en terme de méthode particulière.

Un 2^{ème} Commissaire regrette l'absence de suivi et de modifications qui aurait permis de mieux comparer l'ancienne et la nouvelle version du document.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une réécriture intégrale du texte et que dès lors, un suivi de modifications n'était pas possible.

Enfin, un Commissaire regrette l'absence du mot démocratie dans le texte ? il lui est répondu que même si le mot n'apparaît pas en tant que tel, le concept de démocratie lui transparaît à chaque page.

Je vous remercie et donc la commission s'est prononcée à 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un

souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/344 : Modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 1^{er} septembre 2021.

Document 20-21/345 : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale – Année Académique 2021-2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34 et 35 de l'ordre du jour (documents 20-21/344 et 20-21/345).

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission et ayant soulevé des questions et des remarques. J'invite donc le rapporteur M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Merci M. le Président, Chers Collègues.

Nous avons d'abord eu droit à la présentation détaillée et de qualité des deux points par M. Franck et M. Renkin de l'administration. Ils ont été unanimement remerciés pour celle-ci.

Avant tout, un commissaire émet le souhait de recevoir la fiche de présentation concernant les arts du cirque, par curiosité. Il lui est répondu que cette fiche sera bien sûr transmise.

Concernant la promotion sociale, un commissaire se satisfait de l'ouverture des formations aux métiers de demain d'un point de vue numérique et développement durable. Le commissaire souligne encore une fois le retard que nous commençons à prendre dans le secteur du e-gaming. La réalité virtuelle, dit le Commissaire, pourrait prendre une place aussi importante qu'une réalité comme celle de l'euro de football. Le commissaire souhaite que nous nous y mettions rapidement, nous sommes en retard dans ce secteur.

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

Les services répondent qu'ils sont conscients de l'intérêt du e-gaming. Cependant, les créations de sections rencontrent des obstacles qui retardent, notamment d'un point de vue administratif.

Un commissaire s'interroge sur les aménagements des bâtiments en terme d'inclusion. Il souhaite avoir des chiffres et des rapports sur ce sujet s'ils existent. Le même commissaire interroge sur les métiers de l'eau dans l'arrondissement de Verviers.

Enfin, une question concernant les « NEET », Not Education Employment or Training, en français les personnes sans diplôme, emplois ou formation, comment va-t-on les toucher, les chercher ?

Concernant les aménagements en terme d'inclusion dans les bâtiments, des moyens financiers permettraient d'aller plus loin. Nous avons bénéficié d'un financement de CAP 48 pour notre école de Promotion sociale de Seraing. Les aménagements sont coûteux et doivent se faire progressivement. Nous sommes donc malheureusement limités. Bien sûr, tous les aménagements « gratuits » sont faits, aménagements raisonnables...

Concernant les NEETS, ils sont bien sûr pris en compte. Notamment via les ateliers pédagogiques personnalisés. On va les chercher, parfois jusqu'au CPAS. Cela permet de raccrocher progressivement un public très éloigné d'un éventuel parcours de formation.

Un troisième commissaire relève les fermetures prévues à l'EP de Herstal. Il demande pourquoi ces sections sont fermées. Il demande également si quand on ouvre une nouvelle programmation, on s'est interrogé sur la viabilité financière de l'ouverture de section sur plusieurs années.

Il lui est répondu que c'est le manque d'élèves qui fait que les sections ont été fermées. Les subventions de la FWB suivent en fonction du nombre d'élèves inscrits quand un nombre suffisant d'élèves s'inscrivent. Donc pas de soucis à se faire de ce point de vue.

Un quatrième commissaire parle du récent rachat d'un vignoble à Flémalle. Quelles formations y sont associées ?

L'enseignement à la Reid est évidemment intéressé, on verra ce qui est possible. Pour l'instant, ce n'est pas une formation reconnue mais vraiment professionnelle organisée par le CEPEFAR, surtout à destination des adultes. C'est un projet de la cellule développement durable plus que de l'enseignement que d'utiliser ce vignoble. Il n'a pas été acheté mais loué me dit-on.

Enfin, un commissaire s'inquiète de l'accès de l'enseignement aux personnes sans papier ?

Il lui est répondu que pour s'inscrire valablement, il faut des papiers. L'ouverture a été faite que de plus en plus de documents sont acceptés pour valider l'inscription d'une personne. Par exemple, un détenu peut s'inscrire sans sa carte d'identité qu'il n'a pas. Par exemple un sans-papier avec un document du centre d'accueil peut être reçu valablement dans le cadre d'une certaine souplesse. Un projet européen a encore récemment été bouclé par l'administration à destination des migrants et dans un objectif interculturel.

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

A l'issue des débats, votre commission a adopté les deux documents à l'unanimité moins une abstention.

M. LE PRESIDENT – Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/346 : Modifications du Règlement d'Ordre Intérieur des établissements d'Enseignement de Promotion sociale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 20-21/346).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions et des remarques. J'invite donc le rapporteur M^{me} Valérie LUX, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} Valérie LUX, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues, c'est un plaisir d'être ici.

Votre 3^{ème} Commission s'est réunie ce lundi 28 juin et a analysé le document 20-21/346.

Il y a eu une première remarque d'ordre général sur le suivi comparatif des modifications proposées.

Il a été répondu que ces remarques seront envoyées par mail ce qui a été fait le lendemain.

Des précisions sont cependant demandées sur les conditions et les motifs de ces modifications. Principalement ces précisions sont superficielles et syntaxiques.

Première remarque : droits d'inscription : les précisions sur le minerval : ils sont dus pour les étudiants étrangers hors U.E..

Pour la communication des résultats sur les délibérations, il s'agit d'un élargissement des conditions. Avant la communication se faisait seulement au valve à un moment précis maintenant la possibilité d'avoir les résultats via l'école virtuelle a été mise en place.

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

Pour les stages d'activités professionnelles, la réglementation à appliquer, il s'agit de l'endroit où l'élève effectue son stage.

Motif d'exclusion définitive, le mot dignité est remplacé par le mot intégrité.

Et enfin, la valorisation des capacités acquises sur base d'un dossier est valable uniquement dans l'établissement qui l'a valorisé.

Le vote est de 7 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M^{me} la Conseillère. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/347 : Modifications du Règlement d'Ordre Intérieur des établissements d'Enseignement de Promotion sociale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 20-21/347).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions et des remarques. J'invite donc le rapporteur M. Marc DELREZ, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Marc DELREZ, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Votre 3^{ème} Commission, Mesdames et Messieurs, s'est réunie le lundi 28 juin dernier pour examiner le document 20-21/347 introduisant diverses modifications au Règlement d'Ordre Intérieur des établissements d'Enseignement de Promotion sociale.

Un Commissaire intervient pour indiquer son mécontentement face à ce document qui, faute de faire apparaître le suivi des modifications ne permet pas d'apprécier la portée ni l'étendue des changements apportés au règlement général. Un autre Commissaire demande dès lors s'il serait possible, avant le vote, d'explicitier la nature de ces modifications.

Il est répondu que, en l'occurrence, les modifications sont très légères et de pure forme pour la plupart. Quant au fond, il s'agissait essentiellement : un, de préciser les objectifs à fixer pour les élèves du 2^{ème} et 3^{ème} degré qui accusent plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée ; deux, de permettre pour les cours de science, une cotation séparée pour les différentes disciplines concernées et trois, de préciser le sens donné à la notion d'évaluation continue quand celle-ci est invoquée dans le règlement des études.

Le point est adopté par 6 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/348 : Règlement Organique de la Haute École de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 20-21/348).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des remarques et questions. J'invite donc le rapporteur, M. Serge CAPPA, à nous en faire les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce lundi 28 juin 2021, votre troisième Commission a examiné le document « Règlement organique de la Haute Ecole de la Province de Liège », document 20-21/348.

Vous ne serez pas étonnés, comme pour les documents précédents soumis à modifications, plusieurs Commissaires regrettent que la présentation des nouveaux documents ne soit pas comparative avec les anciens.

Un Commissaire demande un certain nombre d'explications sur ces modifications organiques. Il lui est expliqué que ces changements sont opérés depuis la nouvelle répartition

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

des compétences du Collège et que maintenant, pour siéger valablement, l'Organe de gestion doit comporter la moitié de ses membres au lieu de 2/3 précédemment.

Un Commissaire se pose la question de savoir quel est le rôle social au niveau du Conseil social sachant que le Conseil élit son Président en son sein, parmi les représentants du personnel et en cas d'absence de candidat, le Directeur-Président assure la présidence du Conseil social.

Un Commissaire trouve, comme il l'a exprimé pour d'autres points, que c'est un recul démocratique au niveau du fonctionnement de ces conseils et que permettre de prendre des décisions à 50% c'est exclure les étudiants de celles-ci.

Il lui est répondu que c'est une volonté du Commissaire du gouvernement compte tenu de la difficulté d'avoir des représentants.

Ce document a été voté à 7 voix pour, 3 voix contre et une abstention.

Un petit commentaire supplémentaire, je suis étonné qu'après tout ce qui a été dit tout à l'heure, en fonction des informations qui seraient données, plusieurs commissaires avaient dits qu'ils reverraient leur vote en Conseil plutôt qu'en Commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO et le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/361 : École Provinciale d'Administration – Proposition d'une nouvelle tarification

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 20-21/361).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (de son banc). – 40 % d'augmentation !

M. LE PRESIDENT .- Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/349 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Verviers – Rénovation et isolation des toitures de l'ensemble des gymnases.

Document 20-21/350 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable – Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid - Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Huy - École polytechnique de Seraing - Mise en conformité de trois cabines haute tension.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 40 et 41 de l'ordre du jour (documents 20-21/349, 20-21/350) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/362 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Foire Agricole de Battice-Herve » – Activités de l'exercice 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 20-21/352).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/363 Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – 02.03-004 Réaffectation du bâtiment Darchis 33.

Document 20-21/364 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Domaine du château de Jehay, Rue du Parc 1 à 4540 AMAY – Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable – Restauration de la toiture centrale du porche d'entrée.

Document 20-21/365 : Marché public de Travaux – Procédure ouverte – Mode de passation et conditions du marché – Complexe des Hauts-Sarts – Aménagement du Centre de Traitement du Linge de la Province de Liège et construction d'un hall de stockage de papier.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 43, 44 et 45 de l'ordre du jour (documents 20-21/336, 20-21/364, 20-21/365) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 20-21/351 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2021 – 3^{ème} série.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour (document 20-21/351).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/352 : Cultes – Budget 2022 de la Fabrique d'Église Orthodoxe grecque Sainte-Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 Liège – Avis favorable.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 20-21/352).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUILLET 2021

Commission vous propose de l'adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/366 : Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition et au placement de bornes/racks dédiés au stationnement et au rechargement de vélos à assistance électrique ainsi que d'abris à vélos pour la Province de Liège et les adhérents à la centrale d'achat pour une période de 4 ans (prenant cours le lendemain de la notification au soumissionnaire de l'approbation de son offre).

Document 20-21/367 : Marché public de Fournitures – Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de mobilier spécifique.

Document 20-21/368 : Marché public de Fournitures – Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition d'équipements divers.

Document 20-21/369 : Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de rayonnages mobiles pour la Bibliothèque itinérante de Grâce-Hollogne.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 48 à 51 de l'ordre du jour (documents 20-21/366, 20-21/367, 20-21/368, 20-21/369) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je

clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Je dois vous informer concernant les documents 367 et 368 qu'il est impératif que chacun signe aujourd'hui les annexes 18 bis relatifs à l'absence de conflit d'intérêt en matière de marché public. De plus, pour ceux qui étaient présents lors de notre séance du 17 juin dernier, il vous est également de signer l'annexe 18 bis de ce document 20-21/302 adopté par notre Assemblée du 17 juin 2021. Je pense que les services du Conseil vous ont contacté chacun.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021

M. LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 30 septembre 2021 à 16H30 et sera suivie de notre journée d'étude à Liège Airport.

La réunion publique est levée à 17h50'.